

Fonds d'investissement climatiques

PLAN D'INVESTISSEMENT DU FTP

Colombie

L'économie colombienne a réduit son intensité de carbone au cours des vingt dernières années. Cette tendance pourrait toutefois s'inverser selon le scénario du statu quo caractérisé par un accroissement des investissements dans les transports et la production d'électricité — deux activités à forte intensité de carbone.



Face à ce problème, le gouvernement met actuellement la dernière main à une politique nationale en matière de changement climatique — dans le cadre de son Plan de développement national — afin de traiter les questions touchant à l'atténuation de l'évolution du climat et à l'adaptation à ce phénomène. La politique en question, qui inclura probablement la formulation d'un plan d'action national global dans le domaine du changement climatique, repose sur un processus de participation mobilisant un large éventail de parties prenantes.

Le Plan d'investissement pour la Colombie au titre du Fonds pour les technologies propres (FTP) est destiné à faciliter la réalisation des objectifs de réduction d'émissions de carbone figurant dans le Plan de développement national.

Le Plan d'investissement du FTP vise à traiter la question des mesures de réduction d'émissions de carbone, notamment dans les domaines du rendement énergétique et des transports urbains, deux secteurs qui sont prêts à recevoir un surcroît d'investissement grâce aux ressources du FTP et présentent un grand potentiel d'évolution vers une trajectoire à moindre intensité de carbone. À mesure qu'un environnement porteur se mettra en place, il sera possible d'inclure dans une éventuelle seconde phase du plan d'autres programmes portant sur les transports et le rendement énergétique.

Transports durables

Le Plan d'investissement du FTP appuiera la mise en œuvre de mesures conçues pour favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un ensemble d'initiatives destinées à optimiser l'évolution des modes de transport dans le sens d'un recours accru aux transports publics et non motorisés. Les ressources du FTP permettront d'accroître les composantes à faible intensité de carbone des plans d'investissement municipaux dans les transports de manière à accroître la viabilité environnementale de ces systèmes. Ces composantes pourraient être les suivantes :

- l'intégration des systèmes de transport en commun pour optimiser les transports publics et non motorisés ;

PLAN d'INVESTISSEMENT POUR LA Colombie AU TITRE DU FTP

Financement FTP :
USD 500 millions

Cofinancement :
USD 1 850 millions

Approbation des projets

Financement des énergies
durables

Date d'approbation par le FTP :
déc. 2010

Financement FTP :
USD 17,5 millions

Cofinancement :
USD 257 millions

BMD partenaires : **Banque
interaméricaine de
développement, Société
financière internationale (IFC)**

Systèmes de transport
en commun

Date d'approbation par le FTP :
août 2011

Financement FTP :
USD 20 millions

Cofinancement :
USD 212 millions

BMD partenaire : **Banque
interaméricaine de
développement**

- l'appui à l'aménagement de stations de correspondance ;
- l'amélioration des voies cyclables et des voies de transport public ;
- la mise hors service des autobus vétustes ;
- l'utilisation possible de technologies à faible intensité de carbone pour les autobus.

Le programme du FTP mobilisera les ressources de l'État, du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement (BID) en faveur de sept des douze grandes villes du pays.

Rendement énergétique dans les secteurs public/privé

À l'heure actuelle, le secteur colombien de l'électricité est relativement propre en termes d'émissions : durant les dix dernières années, les centrales hydroélectriques ont assuré en moyenne 78 % de la production d'électricité du pays. Cependant, une réduction de la quantité totale d'énergie attendue du système, grâce à une amélioration des rendements énergétiques et au recours à des sources d'énergie renouvelable, pourrait réduire sensiblement les émissions.

Le programme de maîtrise de l'énergie du FTP est ciblé sur la modernisation de l'équipement dans les secteurs industriels, commerciaux et résidentiels, qui sont à l'origine



de la quasi-totalité de la consommation colombienne d'énergie après les transports. Par le biais des activités des secteurs privé et public, les ressources du FTP aideront à surmonter les obstacles financiers et réglementaires, ainsi que le manque de connaissances, en fournissant des services-conseils, un soutien à l'investissement et des incitations liées aux résultats. L'accent sera mis sur les principales parties prenantes du marché : intermédiaires financiers, sociétés de distribution, consommateurs finaux dans les secteurs industriels, commerciaux et résidentiels, agents techniques et pouvoirs publics.

Qu'est-ce que le FTP ?

Le Fonds pour les technologies propres (FTP), fonds fiduciaire multidonateurs créé en 2008 dans le cadre des Fonds d'investissement climatiques (FIC), a pour objectif d'assurer un financement plus soutenu des activités de démonstration, de déploiement et de transfert de technologies à faible émission de carbone présentant un potentiel important de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à long terme. Les ressources du FTP se chiffrent à environ 4,5 milliards de dollars (sur la base des taux de change en vigueur au 25 septembre 2008, date des annonces de contributions initiales aux FIC) et proviennent des promesses de contributions des bailleurs de fonds (Allemagne, Australie, Espagne, États-Unis, France, Japon, Royaume-Uni, Suède). Le FTP finance un ensemble de plans d'investissement qui répondent aux critères suivants : réduction sensible des émissions de GES, possibilités de démonstration à grande échelle, impact sur le développement et facilité de mise en œuvre.

La Colombie tire son approvisionnement énergétique principalement du pétrole, du gaz naturel, du charbon et de l'hydroélectricité. La consommation finale d'énergie se répartit de la façon suivante : 39 % pour les transports (pourcentage supérieur à la moyenne mondiale, qui est de 31 %), 27 % pour l'industrie, 22 % pour les ménages, 5 % pour l'agriculture et les industries extractives, et 5 % pour le secteur commercial et le secteur public. Le solde est composé du secteur de la construction et d'autres utilisateurs non identifiés. Le pétrole et les produits pétroliers assurent 45 % (destinés avant tout aux transports) de la consommation finale d'énergie, le gaz naturel 19 % (utilisés principalement par le secteur industriel), la bioénergie 16 % (il s'agit essentiellement de bois et de charbon de bois destinés au secteur résidentiel, à quoi s'ajoutent la bagasse et les déchets pour l'industrie, ainsi que les biocarburants utilisés dans les transports), l'électricité 16 % (destinés surtout aux secteurs résidentiel et industriel), tandis que le charbon et le coke produisent les 5 % restants.